

**Projet de loi LME : commissaires aux comptes  
et experts-comptables se réunissent mardi  
devant la Chancellerie pour réclamer la  
suppression de l'article 14 relatif à la  
suppression de la certification des comptes  
des petites SAS**

-----

C'est une première. A l'initiative de l'Institut français des experts-comptables (IFEC), de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) et des experts-comptables et commissaires aux comptes de France (ECF), les professionnels du chiffre se rassembleront mardi

-----

matin devant la Chancellerie lors d'une manifestation nationale pour demander le retrait de l'article 14 du projet de loi de modernisation de l'économie (LME). "Une délégation portera à Mme Rachida DATI, Garde des Sceaux, une motion exprimant leur mécontentement mais aussi leurs propositions", a fait savoir la CNCC.

Rappelons que l'article 14 du projet de loi de modernisation de l'économie prévoit de dispenser les petites sociétés par action simplifiées (SAS) d'une certification de leurs comptes, à partir d'un certain seuil, qui sera défini par décret. Une mesure qui vise, selon Bercy, à simplifier le droit des sociétés applicable aux PME.

Apparu fin mars dans l'avant-projet de loi, l'article a immédiatement déclenché l'ire des métiers du chiffre qui dénoncent l'absence totale de concertation et craignent "un recul sans précédent en matière de sécurité financière". "Mme Rachida DATI, ministre de la Justice, s'était engagée fin 2007 à ce qu'il n'y ait aucun changement de notre périmètre d'activité", a expliqué à "La Correspondance économique" M. Hervé ROCHE, président de l'IFEC. "Aujourd'hui, c'est la douche froide, l'incompréhension", déplore le président de l'IFEC qui dénonce "une approche purement monétaire du problème".

Au-delà de "la volonté de moderniser et simplifier la vie des entreprises", cette mesure "va à l'encontre d'une démarche qui veut permettre aux plus petites d'entre elles de grandir", rapporte de son côté la CNCC, qui ajoute qu'"elle porte atteinte à la crédibilité de tout un pan de l'économie, le plus prometteur".

En outre, "3500 emplois sont directement menacés", assure M. ROCHE. Une mesure qui frapperait en priorité "les jeunes professionnels et les stagiaires, dont la certification des comptes des SAS, plus simple, est un exercice privilégié d'apprentissage de la profession".